

Comité de pilotage du COREPS Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Le comité de pilotage du COREPS Île-de-France s'est réuni le 21 mars 2024 sous la coprésidence de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur de la DRAC Île-de-France et par Madame Florence PORTELLI, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France.

PARTICIPANTS :

Etaient présents :

Pour le collège État et collectivités : Laurent ROTURIER (DRAC IDF), Florence PORTELLI (CRIDF), Célia PINÇON (DRIETS), André DE BUSSY (AMF), Fabienne LIADZÉ (FNCC).

Pour le collège Salariés : Christophe PAULY (F3C CFDT), Yannick HEURTAULT (FCCS CFE-CGC), Joachim SALINGER (CGT Spectacle), Salomé GADAFI (CGT Spectacle), Françoise CHAZAUD (FASAP-FO), Jean-Loup CHIROL (SNTPT), Thierry BORDAS D'ARMOR (UNSA), Stéphane DAUSSE (UNSA).

Pour le collège Employeurs : Olivier MICHEL (PROFEDIM), Charlotte BARTISSOL (PROFEDIM), Édouard CHAPOT (SYNDEAC), Fabrice PREEL-CLEACH (SPI), Éric BARTHÉLÉMY (SYNPASE), Philippe BELLOT (Les Forces Musicales), Alice NISSIM (Les Forces Musicales), Yohann CHANRION (SNSP), Wally Valerina BAJEUX (La Scène Indépendante), Christine NISSIM (FSICPA), Loredana RONCA (FSICPA), Aurélie THUOT (SMA), Laurent DECÈS (SMA), Sarah MATHON (FNAR).

Assistaient également à la réunion :

Pour la DRAC Île-de-France : Carole SPADA, Didier CORMIER, Claire GUILLEMAIN (Cabinet POLITISMOS), Séverine MAGRY, Claudine PEREZ-GOUDARD, Stéphane ESNAULT, Daphné ALAS LUQUETAS, Franck DARRAS, Thibaut LOSSON, Virginie MIRBEAU, Fabien SPILLMANN, Céline FABRE, Jean-Pierre DUFRANC, Isabelle RISBOURG, Bineta JOHN, Didier BENOIT, Delphine GILARDOT.

Pour le Conseil régional d'Île-de-France : François DEMAS, Véronique MÉLY, Stéphanie TOURÉ, Elsa MARTIN, Laura OBLED, Mehdi BRIT, Jean CAILLEAU, Malou GUYOMAR, Paul GUERRIER.

En observation : Cyrille LE GRIX (CGT Spectacle), Christophe PONS (CGT Spectacle), Rosa FERREIRA (CGT Spectacle).

DISCUSSIONS :

1. INTRODUCTION DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par **Florence Portelli (CRIDF)**.

Laurent Roturier (DRAC IDF) exprime sa gratitude au Conseil Régional pour l'accueil du COREPS cette année, soulignant la qualité continue des échanges entre la région et l'État dans le domaine culturel. Il remercie tous les participants, en particulier les associations d'élus (AMF et FNCC) et les syndicats représentatifs de salariés et d'employeurs. Il exprime également sa reconnaissance envers la DRIETS pour leurs précieuses contributions, ainsi qu'aux équipes du Conseil régional et de la DRAC pour la préparation du comité et à Claire Guillemain (cabinet Politismos) qui est en charge de la coordination du COREPS. Un accueil spécial est adressé à Stéphane Esnault, nouveau chef du Département Emploi, Formation, Insertion et Licences de la DRAC. Laurent Roturier conclut en affirmant que tout le monde est prêt à avancer sur les nombreux sujets importants pour la région, sans revenir sur la définition du COREPS, déjà discutée l'année précédente.

Chaque participant prend la parole brièvement pour se présenter.

2. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL

Florence Portelli (CRIDF) demande si des remarques sont à faire sur le PV de la session précédente. Aucune remarque n'étant faite, le PV est validé.

3. VALIDATION ET DÉBAT SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Florence Portelli (CRIDF) propose la validation du règlement intérieur, demandant si des modifications sont nécessaires.

Salomé Gadafi (CGT Spectacle) soulève une problématique : étant donné l'importance de l'Île-de-France dans le secteur du spectacle, il est fondamental d'augmenter la représentation syndicale lors des réunions du COPIL. Actuellement, deux représentants ne reflètent pas la diversité de leurs syndicats. Porter le nombre à six réduirait le déséquilibre actuel entre la représentation des employeurs (20) et celle des salariés (11).

Joachim Salinger (CGT Spectacle) souligne que la représentation du secteur de l'audiovisuel côté employeurs est actuellement faible, et que donc le déséquilibre risque de s'aggraver. Il questionne comment une gestion équitable du paritarisme peut être

envisagée avec une répartition aussi déséquilibrée, affirmant que cette situation n'est pas viable.

Françoise Chazaud (FASAP-FO) reconnaît que l'idée d'élargir la représentation est compréhensible, mais elle craint que porter le nombre de représentants à six par syndicat ne rende les discussions trop lourdes. Si la représentation est étendue, elle devra être appliquée uniformément à tous les syndicats pour éviter tout déséquilibre.

Yannick Heurtault (FCCS CFE-CGC) fait une observation concernant l'article 3 du règlement, qui omet de mentionner l'attractivité des métiers, un aspect crucial pour le recrutement. Il demande également des clarifications sur les modalités de diffusion des comptes rendus des séances, la possibilité de votes par correspondance, et les conditions de renégociation ou d'annulation d'un accord.

Florence Portelli (CRIDF) répond qu'une fois qu'un accord est établi, il est en vigueur. Cependant, selon les événements, certains points peuvent être remis à l'ordre du jour.

Christophe Pauly (F3C CFDT) souligne que l'article 4.3 actuel ne montre pas clairement le rôle des CPNEF-SV et -AV, qui sont essentiels pour la gestion de l'emploi et de la formation dans les secteurs. Il demande que leur présence soit explicitement mentionnée. Concernant l'article 6.1.4, il note une contradiction entre représentativité régionale et nationale. Il signale également une faute de frappe à la dernière ligne de l'article 10. À propos de la demande de la CGT, il affirme que l'important est l'équité et qu'il est possible d'inviter des personnes supplémentaires, l'objectif étant d'éviter les conflits et de viser un consensus général.

Florence Portelli (CRIDF) valide la correction.

Joachim Salinger (CGT Spectacle) insiste sur la nécessité de corriger le déséquilibre actuel de représentation pour respecter le paritarisme. Particulièrement en Île-de-France qui est l'un des principaux bassins d'emploi dans le secteur en Europe. Il propose une parité entre le collège employeurs et le collège salariés, comme cela se fait dans d'autres COREPS et ailleurs. Il précise que les salariés sont capables de s'organiser en interne pour répartir les postes. Il ajoute que la demande aurait pu être plus provocatrice en limitant la représentation patronale à deux pour le champ FESAC, mais ils préfèrent rester constructifs.

Laurent Roturier (DRAC IDF) rappelle que le règlement intérieur a déjà été longuement discuté lors de la séance précédente. Il précise d'ailleurs que le cadre imposé par la circulaire demande au moins un représentant et un suppléant par organisation professionnelle représentative au COPIL. La mission du COREPS est de faciliter le dialogue sur des sujets régionaux, et non de se substituer aux organismes nationaux comme le CNPS. Le règlement intérieur, déjà modifié après le dernier COPIL, permet à chaque organisation de désigner jusqu'à cinq représentants pour les réunions des groupes de travail et des assemblées plénières, où le travail substantiel sera effectué. Deux représentants par organisation suffisent donc pour une représentation au COPIL.

Par ailleurs, il donne son accord pour inclure les CPNEF-SV et -AV, comme proposé par la CFDT.

Salomé Gadafi (CGT Spectacle) insiste à nouveau sur l'importance d'avoir plus de représentants pour enrichir les discussions. Elle rappelle que l'an dernier, six représentants avaient été demandés, pas cinq.

Laurent Roturier (DRAC IDF) indique que la décision de l'année dernière était de limiter à cinq représentants.

Florence Portelli (CRIDF) souligne que pour être efficace, il faut parfois limiter le nombre de participants. Elle affirme que le patronat n'est pas l'ennemi et qu'il faut éviter les conflits d'un autre siècle, en se concentrant sur des débats constructifs.

Joachim Salinger (CGT Spectacle) déclare que le règlement intérieur actuel crée un déséquilibre inacceptable et que la parité doit être respectée pour une représentation équitable des collèges. Il rappelle que la circulaire ne limite pas le nombre de représentants à deux par organisation et demande les adaptations nécessaires, notamment après l'élargissement du périmètre du COREPS.

Laurent Roturier (DRAC IDF) réaffirme que le règlement actuel est déjà issu des longues discussions du premier comité, et que l'objet de cette réunion est de l'adapter, non de le redéfinir. Si chaque organisation vient avec cinq représentants, le COPIL deviendrait une assemblée plénière de 150 à 200 personnes. Deux représentants par organisation permettent un fonctionnement normal sans surcharger le comité.

Salomé Gadafi (CGT Spectacle) propose, pour trouver un compromis, un nombre équilibré de représentants entre les deux collèges.

Laurent Roturier (DRAC IDF) indique que la composition du COPIL peut évoluer selon la représentativité des branches (article 6.1.4 du règlement intérieur), et que par conséquent le comité n'est pas figé.

Fabienne Liadze (FNCC) propose de commencer à travailler sur ce périmètre et de déjà voir comment avancer ensemble au niveau des groupes de travail, concrétisant ainsi les discussions de l'an dernier. Elle propose de faire un point à l'issue de cette période.

Claire Guillemain (Cabinet Politismos) répond à la CFDT en indiquant que la phrase sur la représentativité régionale est hors sujet et peut être supprimée. Elle affirme également que le règlement intérieur peut évoluer, et qu'il faut trouver un équilibre paritaire. Le périmètre a effectivement évolué avec 31 organisations à la FESAC, ce qui crée un déséquilibre. Elle propose d'adopter le règlement en l'état aujourd'hui, en apportant des modifications ultérieures. Des propositions seront faites pour le prochain COPIL.

Laurent Roturier (DRAC IDF) souligne qu'il est nécessaire d'avoir un règlement intérieur pour avancer, et propose de le soumettre au vote en tenant compte des remarques.

Joachim Salinger (CGT Spectacle) soutient la demande de Christophe Pauly et salue la proposition de Claire Guillemain. Il annonce que la CGT Spectacle continuera ses travaux dans les groupes de travail mais n'a pas mandat pour valider le règlement aujourd'hui.

François Chazaud (FASAP-FO) mentionne que l'essentiel est que les plénières et les commissions fonctionnent bien.

Loredana Ronca (FSICPA) propose d'inscrire formellement la possibilité d'ajouter des éléments au règlement selon l'évolution du COREPS, permettant ainsi de le valider aujourd'hui et de revenir dessus plus tard.

Laurent Roturier (DRAC IDF) conclut en disant que le règlement intérieur est soumis au vote, mais qu'il n'est pas figé et évoluera selon les besoins. Il rappelle que l'article 2 du règlement stipule que le COREPS n'est pas un lieu de décision des politiques publiques.

Le règlement est soumis au vote. Deux voix contre, aucune abstention, le règlement est adopté.

4. PRÉSENTATION ET DISCUSSIONS AUTOUR DES THÉMATIQUES DES GROUPES DE TRAVAIL

Laurent Roturier (DRAC IDF) présente trois propositions de groupes de travail : Emploi et formation, Politiques culturelles, et Conditions de travail, chacun avec trois réunions annuelles. Il prévoit donc neuf réunions par an, en plus des COPIL (2 par an) et de la plénière, ce qui constitue un rythme ambitieux. Il invite ensuite les participants à donner leurs observations.

Olivier Michel (PROFEDIM) demande si l'inclusivité dans les recrutements, l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes seront discutés, soulignant leur lien avec l'attractivité du secteur.

Florence Portelli (CRIDF) répond que ces sujets sont inclus dans le thème des conditions de travail.

Laurent Roturier (DRAC IDF) rappelle les onze thématiques listées dans le règlement, regroupées dans les trois groupes proposés : les politiques publiques, l'emploi, la formation initiale et professionnelle, les conditions de travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, le travail dissimulé, la transition numérique et écologique de la culture, la création, la production-diffusion, le modèle économique des structures, et l'action culturelle. Ces propositions découlent des discussions de l'année passée. Il détaille les trois thématiques. La première concerne le recueil de données spécifiques pour l>IDF (auprès de : CPNEF, groupe Emploi du CNPS, département des études, prospectives et statistiques du ministère, AFDAS, AUDIENS, DRIEETS). Avec notamment des points sur

l'application de la chartre de lutte contre le travail illégal en IDF, point majeur de l'action de la DRIETS. La deuxième thématique est large, permettant aux collectivités et à l'État de présenter leurs initiatives, comme le *Plan Culture et ruralité* ou *Mieux produire, mieux diffuser*, de discuter des Jeux Olympiques, de l'été culturel ou avec l'ONDA de la ruralité. La troisième thématique regroupe la prévention des violences sexuelles et sexistes, les questions d'égalité et de transition écologique (interventions des CHSCT, du CNC avec l'actualité dans le monde du cinéma, etc.). Les contenus exacts de chaque groupe se définiront lors de leurs réunions. Les groupes de travail commenceront en avril-mai, avec une interruption pour les Jeux Olympiques. Il précise qu'un vote n'est pas nécessaire, mais qu'il recherche l'agrément des membres.

Joachim Salinger (CGT Spectacle) propose de solliciter THALIE SANTE, spécialisé dans la prévention de santé au travail pour les intermittents du spectacle et les industries culturelles.

Laurent Roturier (DRAC IDF) confirme que c'est envisagé et, en l'absence d'autres remarques, annonce la mise en place des groupes de travail, avec l'initiative de la DRAC pour les réunir.

Didier Cormier (DRAC IDF) propose des groupes de travail en visioconférence pour des raisons pratiques, débutant après les congés d'avril, avec une plénière en octobre et un COPIL avant la fin de l'année pour préparer 2025. Un échéancier sera envoyé.

Claire Guillemain (Cabinet Politismos) ajoute qu'un courrier sera envoyé aux organisations pour proposer des dates de réunions, permettant aux groupes de travail de s'organiser et de prioriser les sujets, avec la possibilité de choisir les représentants les plus compétents.

Loredana Ronca (FSICPA) demande comment se fera la répartition dans les groupes.

Laurent Roturier (DRAC IDF) répond qu'un appel à participation sera lancé après la séance.

Claire Guillemain (Cabinet Politismos) précise que chaque organisation peut désigner jusqu'à cinq représentants, mais peut n'en choisir qu'un ou deux.

Laurent Decès (SMA) demande si les deux représentants au COPIL sont inclus parmi les cinq et s'il y a une procédure pour transmettre les noms des représentants.

Claire Guillemain (Cabinet Politismos) confirme qu'un mail avec toutes les explications sera envoyé, en copie aux représentants nationaux.

Loredana Ronca (FSICPA) souhaite savoir si la liste des participants ou au moins des structures présentes sera incluse dans le compte rendu.

Thierry d'Armor (UNSA) demande s'il est possible d'organiser des groupes de travail en présentiel à la demande.

Laurent Roturier (DRAC IDF) admet que bien que la visioconférence soit plus fiable, ce sujet peut être discuté dans chaque groupe.

Didier Cormier (DRAC IDF) souligne que le format mixte ne sera pas utilisé. Organiser un COREPS est déjà un effort significatif pour la DRAC, et la visio leur permet à ce stade de garantir la tenue des réunions

Joachim Salinger (CGT Spectacle) exprime aussi le souhait de connaître les participants.

L'ordre du jour de la séance est épuisé.

5. QUESTIONS DIVERSES SUR LES PRÉOCCUPATIONS DES PARTICIPANTS ET LEUR PLACE AU SEIN DU COREPS

Laurent Roturier (DRAC IDF) demande s'il y a des questions diverses à aborder.

Françoise Chazaud (FASAP-FO) pose une question concernant les JOP à Paris, cherchant des informations sur les fermetures de bâtiments culturels et la billetterie, mentionnant des rumeurs sur la sécurité et des fermetures de dernière minute.

Laurent Roturier (DRAC IDF) répond que les restrictions de circulation pour les JOP sont déjà définies et que le préfet de police a publié des cartes des zones impactées. Les grands établissements culturels comme Chaillot resteront ouverts, sauf pour des raisons spécifiques comme l'hospitalité. Il recommande de consulter <https://anticiperlesjeux.gouv.fr> pour les détails de circulation. Les théâtres, habituellement fermés en été, resteront fermés.

Laurent Decès (SMA) demande des clarifications sur le cahier des charges de l'été culturel en Île-de-France, en particulier pour Paris et la Seine-Saint-Denis, et si ces départements sont exclus.

Carole Spada (DRAC IDF) explique que pour Paris et la Seine-Saint-Denis, des projets communs à co-financer ont été identifiés en collaboration avec la Ville et le Conseil départemental, respectant les contraintes d'occupation de l'espace public. Ces projets seront partagés avec la préfecture pour couvrir tout le territoire et offrir une diversité d'activités (Quartier d'été, Colos Apprenantes, etc.). À Paris, des zones de festivités ont été définies dans chaque arrondissement pour les activités culturelles et sportives de l'été. Il y a eu une sorte de travail de gré à gré avec les collectivités concernées et les structures.

Laurent Decès (SMA) demande si les projets situés hors de ces zones seront éligibles pour l'appel à projet « Été culturel ».

Laurent Roturier (DRAC IDF) précise que cette année, l'objectif est de s'assurer que les manifestations puissent se tenir. Les projets doivent donc être coordonnés avec les collectivités locales, en prenant en compte les questions d'occupation des espaces,

avec des subventions mises en place par la Ville de Paris dans chaque arrondissement, et les questions d'accès et de transport. Pour ces raisons, la DRAC ne financera pas cette année des projets en Seine-Saint-Denis et à Paris qui ne sont pas coordonnés avec la collectivité. Il conseille de vérifier l'éligibilité des projets avec la Direction des affaires culturelles de Paris.

Éric Barthélemy (SYNPASE) alerte sur des pénuries de ressources humaines et matérielles pendant l'été, soulignant que de nombreux marchés pour de grandes manifestations ne sont pas encore attribués.

Laurent Roturier (DRAC IDF) répond que ce problème a été anticipé et que de nombreuses réunions en amont ont été organisées pour inviter à se préparer pour l'été 2024, notamment s'assurer des disponibilités techniques. Il faut agir vite, car après le 9 septembre, il sera trop tard.

Salomé Gadafi (CGT Spectacle) exprime les inquiétudes des salariés de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Certaines manifestations auront lieu, mais d'autres non, en raison des problèmes de transport et d'accès à des lieux comme les studios à la Plaine Saint-Denis. Elle insiste sur la nécessité de regrouper toutes les informations pour rassurer les professionnels et leur permettre de mieux s'organiser. De plus, elle souligne l'urgence de discuter des coupes budgétaires catastrophiques pour les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant, notamment en Île-de-France, au sein des groupes de travail.

Florence Portelli (CRIDF) réplique que les coupes budgétaires, même si elles sont une réalité, sont un sujet national. Or, le COREPS est une instance régionale et ne doit pas être un lieu de revendications nationales. Elle exprime aussi des inquiétudes sur les grèves de transports pendant les JOP et insiste sur la nécessité d'être solidaires pour ne pas empêcher les déplacements.

Laurent Roturier (DRAC IDF) informe que la page internet du COREPS Île-de-France aura un onglet dédié aux JOP et réinvite à consulter <https://anticiperlesjeux.gouv.fr>. Concernant les coupes budgétaires, il précise qu'il s'agit effectivement d'un sujet national. Il informe que la DRAC avait déjà engagé 25% des subventions de fonctionnement aux lieux fin février grâce au travail des équipes, et vise 100% des moyens engagés d'ici fin juin sur le programme 131 pour éviter les problèmes de trésorerie, un objectif poursuivi depuis la crise sanitaire.

Loredana Ronca (FSICPA) exprime une profonde inquiétude. Elle estime que le COREPS est un excellent lieu d'échange, mais qu'il est crucial de pouvoir y exprimer leurs préoccupations, notamment concernant l'emploi.

Joachim Salinger (CGT Spectacle) détaille sur les coupes budgétaires, mentionnant une réduction de 96 millions d'euros au niveau national sur le programme 131, qui représente 50% du budget de la DRAC Île-de-France. Or, 9,1% de coupes sont demandées sur le 131. Il demande donc des précisions sur les efforts demandés à la DRAC et sur l'impact sur l'emploi et les structures. Il souligne que la population de l'Île-de-France représente

17% du territoire français, mais ne reçoit que 14% du budget. Il est donc primordial de chiffrer l'emploi dans ces secteurs pour cerner d'éventuels déséquilibres. Il évoque également la lutte contre le travail illégal avec l'outil GIP Cafés Cultures, sous-exploité dans la région. La DRAC, le CRIDF et les organisations devraient en faire la promotion, tant auprès des collectivités qu'auprès des opérateurs culturels. Par ailleurs, il mentionne l'impact sur l'emploi des annulations ou déplacements de festivals et de tournages liés aux JOP (Lollapalooza, etc.). Les studios de doublage de la Plaine Saint-Denis sont également concernés. Le secteur a déjà été impacté par une baisse d'emploi dû à la grève aux Etats-Unis, et il est donc crucial d'éviter l'arrêt de cette reprise progressive en juillet en raison de l'inaccessibilité des studios. Enfin, il pointe la nécessité de discuter des conséquences de l'IA sur l'emploi.

Laurent Roturier (DRAC IDF) répond en affirmant que le dispositif GIP Cafés Cultures est excellent et mérite d'être abordé dans les groupes de travail. Il précise que la DRAC fonctionne avec quatre grands programmes : patrimoine (n°175), action culturelle (n°361), industries culturelles (n°334) et création (n°131), ce dernier représentant 50% des crédits déconcentrés en Île-de-France. Tous les crédits sont délégués en début d'année et les économies demandées par l'État ne concernent pas les crédits déconcentrés dans les DRAC. Il explique que les crédits en Île-de-France s'élèvent à environ 1 milliard d'euros, mais une grande partie de ces crédits vont à des opérateurs et établissements publics nationaux (Louvre, Orsay, etc.) qui ne relèvent pas de la DRAC, créant un déséquilibre avec le reste des territoires. La DRAC lutte contre ce déséquilibre en investissant dans les territoires éloignés de la capitale, en collaboration avec le Conseil régional. Il rappelle que l'Île-de-France est en grande partie rurale et que le Printemps de la ruralité mettra en avant cette réalité. Le rééquilibrage et la vitalité culturelle des territoires au-delà de Paris sont des questions de politique publique à traiter dans les groupes de travail.

Françoise Chazaud (FASAP-FO) comprend que le débat ne porte pas ici sur les réductions budgétaires, mais rappelle les 200 millions de coupes pour la culture, dont 96 millions pour la création. Elle souligne l'inquiétude des syndicats d'employeurs, notamment le SYNDEAC, concernant la disparition de certaines compagnies. Concernant l'audiovisuel public, il y aura 40 millions en moins, dont 14 millions pour France Télévision et une réforme. Elle évoque aussi le manque de clarté quant à la réforme de l'audiovisuel. Elle dénonce l'incertitude des salariés face aux réformes fréquentes et coûteuses. Elle indique d'ailleurs qu'une rencontre avec le conseiller social de Madame Dati est prévue sur le thème de l'intermittence. Elle insiste sur la nécessité d'évoquer ces inquiétudes, surtout liées aux emplois, un thème du règlement intérieur, affirmant que le COREPS Île-de-France doit avoir une voix forte pour se faire entendre du ministère.

Florence Portelli (CRIDF) affirme qu'il est impossible de débattre des conséquences concrètes sur l'emploi tant que les réformes ne sont pas clairement définies.

Françoise Chazaud (FASAP-FO) insiste sur le fait que les conséquences sont dramatiques, et que toute l'utilité du COREPS serait de pouvoir en parler, et montrer ainsi qu'il ne s'agit pas d'une structure inutile comme certains le disent en région.

Florence Portelli (CRIDF) réitère qu'il est impossible de discuter des conséquences de quelque chose qui reste virtuel.

Laurent Roturier (DRAC IDF) précise que ce sujet n'est pas traité à leur niveau car il relève d'une dimension nationale, bien que la condition de l'emploi en Île-de-France soit incluse. Notre but ici est d'observer l'évolution des questions d'emploi, malgré un manque d'outils d'observation. L'un des rôles du COREPS est donc de se doter de ces outils. Il assure toutefois que les points soulevés seront transmis à la DGCA et au CNPS.

Fabrice Preel-Cleach (SPI) demande s'il y aura des fermetures d'écoles d'art en Île-de-France suite à l'annonce de la ministre.

Laurent Roturier (DRAC IDF) répond que l'Île-de-France ne dispose pas d'écoles d'art territoriales, seulement de six écoles nationales, tandis que la plupart des écoles en région sont territoriales. Depuis le processus de Bologne, les écoles en région sont souvent devenues des EPCC pour que les diplômes soient délivrés par une autorité autonome et indépendante, comme le nécessitait le Processus de coopération européen de diplômes. Cette transformation a entraîné des difficultés de financement et actuellement, une réflexion sur le réseau des écoles d'art est en cours.

Jean-Loup Chirol (SNTPCT) demande aux représentants de la Région quels sont les objectifs prioritaires de la Région en matière de culture et ce qu'ils attendent du COREPS.

Florence Portelli (CRIDF) répond que la Région s'inscrit dans la démarche de l'État, avec des priorités spécifiques sur le territoire : inclusion, création, diffusion et lutte contre les fractures territoriales. Elle explique que la région est complexe, avec des défis qui vont au-delà de la ruralité ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elle cite l'exemple de l'Essonne qui reçoit environ 1 euro par habitant pour la culture, mentionnant des projets comme les Fabriques de l'art Pompidou à Massy et le projet Villarceaux dans le Val d'Oise. Les priorités incluent également l'éducation artistique et culturelle, avec des résidences d'artistes et des projets dans les lycées.

Charlotte Bartissol (PROFEDIM) revient sur l'intervention de Françoise Chazaud quant aux annonces brutales de nombreuses réformes, en mentionnant notamment l'annonce sans détails concrets d'un plan Le Maire II. Elle suggère que le COREPS émettent des avis communs sur les répercussions en Île-de-France et les inquiétudes avant même de connaître tous les détails.

Laurent Roturier (DRAC IDF) répond que toutes les inquiétudes sont remontées à la DGCA. Avec Madame Portelli, il souhaite que le COREPS soit un lieu concret pour avancer sur des problématiques régionales, en se concentrant sur ce qui peut être maîtrisé : meilleure coordination, meilleure observation, etc. Il précise que les sujets nationaux sont déjà portés par les organisations au CNPS.

Florence Portelli (CRIDF) ajoute que les réformes qui vont impacter les collectivités territoriales relèvent de l'AMF et non du COREPS. Elle reconnaît les préoccupations mais insiste sur le fait que ces sujets sont plus vastes et concernent des problèmes collectifs et nationaux, que les revendications syndicales ne couvrent pas entièrement.

Charlotte Bartissol (PROFEDIM) suggère que les groupes de travail du COREPS puissent anticiper les conséquences des plans pour travailler sur l'emploi et la formation avec des moyens réduits.

Florence Portelli (CRIDF) répond que sans connaître les détails des suppressions d'emplois ou des réductions budgétaires, il est difficile de travailler concrètement. Elle craint que le COREPS devienne un lieu de revendication plutôt que de travail effectif. Elle propose plutôt d'attendre que les décisions soient connues pour en discuter.

Charlotte Bartissol (PROFEDIM) réplique en insistant sur l'importance de l'anticipation des conditions de travail pour les établissements et les directeurs artistiques.

Florence Portelli (CRIDF) souligne qu'il n'est pas encore certain que ces décisions affectent directement les membres et rappelle que neuf réunions sont déjà prévues pour cette année, ce qui est déjà beaucoup.

Olivier Michel (PROFEDIM) demande comment l'observation et les chiffres vont irriguer les groupes de travail au sein du COREPS, mentionnant *Mieux produire mieux diffuser* qui affectera l'insertion professionnelle des étudiants.

Claire Guillemain (Cabinet Politismos) explique que les groupes de travail commenceront par observer et collecter les données pertinentes. Ensuite, il reviendra aux membres de décider comment utiliser ces chiffres. Elle met en garde contre la tentation de vouloir tout traiter en une année, ce qui est impossible. Son rôle est d'aider à prioriser et hiérarchiser les sujets. Les membres devront décider quelles données sont cruciales et qui (experts, partenaires, auditeurs) doit être impliqué. Elle suggère également de voir si d'autres COREPS ont déjà travaillé sur ces sujets.

Salomé Gadafi (CGT Spectacle) insiste sur le fait que les problèmes sont concrets, pas seulement des anticipations ou des revendications. Elle rapporte que certains témoignages de collègues en Île-de-France sont poignants, ils n'ont plus assez de travail, avec des salaires stagnants et une grande anxiété liée à l'assurance chômage. Bien que ce soit un problème national, cela affecte directement les collègues en Île-de-France et par conséquent doit être abordé.

Joachim Salinger (CGT Spectacle) ajoute des détails sur les inquiétudes budgétaires, mentionnant que d'ici 2027, 50 milliards d'euros devront être économisés, dont 10 milliards dès l'année prochaine. Bien que le financement FONPEPS sur le programme 131 ne soit pas touché cette année, les situations sociales délicates vont se multiplier. Il demande un engagement sur la préservation du FONPEPS car il aide à structurer les métiers. Il souligne également les préoccupations concernant les financements croisés,

se demandant si les régions suivront les réductions de contributions de l'État, ce qui pourrait entraîner une baisse de 9% des crédits culturels alloués par les régions.

Florence Portelli (CRIDF) répond que la Région ne finance pas à parité avec l'État, sauf pour les CPER. Elle donne des exemples de contributions de la Région dépassant ou étant inférieure à celle de l'État, soulignant que ce n'est pas toujours équilibré, et que cela fait précisément partie de la décentralisation.

Joachim Salinger (CGT Spectacle) réplique qu'il existe – malgré la décentralisation – une logique de financements croisés avec des désengagements en cascade entre financeurs, ce qui est préoccupant.

Florence Portelli (CRIDF) insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'exemple concret de ce type de désengagement.

Laurent Roturier (DRAC IDF) souligne que la présence de la DRIEETS sera cruciale dans les groupes de travail pour objectiver les questions d'emploi. Concernant les financements, il rappelle que le ministère de la Culture augmente régulièrement son budget. Le programme national 131 concerne les crédits en réserve et les trésoreries excédentaires, pas les budgets déconcentrés.

Christophe Pauly (F3C CFDT) insiste sur la nécessité de discuter de la consolidation et de la fiabilité des sources chiffrées. La CFDT propose que le comité, dans ses prérogatives, puisse exprimer ses inquiétudes sur la base d'un constat commun. Cela donnerait du poids aux préoccupations exprimées. S'inquiéter collectivement d'une actualité, quelle qu'elle soit, n'est pas nécessairement une prise de position syndicale ou politique : cela a un effet. Si les groupes de travail étudient en effet les conséquences, cela ne retire pas pour autant au COREPS IDF sa capacité d'expression du COREPS IDF.

Laurent Roturier (DRAC IDF) rappelle que ce sera avant tout un lieu de partage de données. Il est important d'objectiver tous les éléments avec l'aide de la DRIEETS : l'emploi culturel a fortement augmenté ces dernières années ; les transitions écologiques et numériques, etc. Ces éléments sont cruciaux pour comprendre l'évolution des métiers.

Célia Pinçon (DRIEETS) mentionne que, dès le démarrage, le partage des données sera très important. Il y a des inquiétudes dans plusieurs secteurs. Dès lors, anticiper et partager les données sur l'impact en termes d'emploi et de compétences à moyen terme est urgent. Dans le service de développement des compétences de la DRIEETS, ils font de la veille et travaillent avec les branches professionnelles et les OPCO (opérateur de compétences). L'EDEC (Engagement de Développement d'Emploi et de Compétences) national côté culture, une étude prospective cofinancée par l'État, l'OPCO et les branches, pourrait être partagée et territorialisée pour l'IDF, vu le poids de la culture dans la région. La transition numérique est aussi un sujet majeur. Par ailleurs, le CNC a récemment publié une étude sur l'impact de l'IA dans le secteur culturel. La suppression d'emplois ne sera peut-être pas massive, mais les postes devront s'adapter. Les trois

groupes de travail sont très intéressants car ce sont des thématiques fortes. Sur les conditions de travail, des partenariats avec l'ARACT (niveau régional de l'ANACT – Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) peuvent intervenir en tant qu'expert sur les questions de qualité de vie au travail (QVT).

Laurent Roturier (DRAC IDF) remercie la DRIETS et propose de croiser ces données avec celles des études menées avec l'INSEE par la direction Emploi du ministère de la Culture (DEPS).

Célia Pinçon (DRIETS) indique qu'elle en réfèrera à leur service d'évaluation statistique.

6. Conclusion de la séance

Laurent Roturier (DRAC IDF) conclut le comité en remerciant, au nom du Conseil régional et de la DRAC IDF, les équipes, les élus de l'AMF et de la FNCC, ainsi que tous les participants. Il souligne que le temps pris était nécessaire pour s'organiser afin de répondre aux attentes, inquiétudes et perspectives exprimées. Il termine en invitant chacun à contribuer aux groupes de travail pour que le COREPS IDF prenne la place qui lui revient.

La séance est levée